Mr. Le Bibliothécaire Université Laval

HOMMES

souffrant de maux résultant des excès et des erreurs de la jeunesse, ne désespérez pas. Vous trouverez une guérison infaillible dans les *Remèdes Restauratifs* du Prof. Hubert. Ecrivez pour brochure au Prof. Hubert, Boîte 375, Montréal. Toute correspondance reçue en confidence.

AVANT — APRÈS

M. GREENWAY PARLE

IL ATTENDRA L'ORDRE EN CONSEIL AVANT D'EXPRIMER SON OPINION

Winnipeg, 23 mars.—On ne parle ici que de l'ordre en conseil adopté par le gouvernement fédéral dans l'affaire des écoles du Manitoba.

L'honorable M. Greenway, le premier ministre a été interrogé à ce sujet hier, mais a exprimé le désir d'attendre l'arrivée de l'ordre en conseil avant de se prononcer.

Il a admis, cependant, que si la législature du Manitoba refusait d'intervenir, le parlement du Canada, en vertu du dernier jugement du conseil privé, se trouverait par le fait même revêtu de l'autorité suprême en cette matière. La législature se trouverait à abdiquer ses pouvoir au bénéfice du parlement central. "Mais, a ajouté M. Greenway d'une façon significative, le parlement du Canada n'a pas encore adopté la loi remédiatrice !"

Il a dit que la Législature du Manitoba peut révoquer ses propres lois si le gouvernement manitobain juge à propos de lui suggérer la chose.

On demanda à M. Greenway si le gouvernement ne chercherait pas à en venir à un compromis.

Le premier ministre répondit :

—Il n'y a pas autre chose à faire que de rejeter ou d'accepter l'ordre en conseil du gouvernement fédéral. Celui-ci nous dit : "Nous désirons que vous fassiez telle chose." Evidemment, il n'y a rien de suggestif là-dedans. Tout ce que l'on nous demande, c'est d'accepter ou de rejeter l'avis qu'on nous donne. Si le gouvernement Bowell voit le Manitoba déterminé à ne pas s'occuper de l'ordre en conseil tel que passé, il pourrait modifier celui-ci lui-même et nous en transmettre un autre avant d'adopter des mesures expresses. Franchement, nul ne peut dire ce que les ministres fédéraux feront là-bas. Probablement qu'ils n'en savent rien eux-mêmes.

Le procureur général Sifton, interrogé à son tour, a dit : L'adoption de l'ordre en conseil place la population de cette province directement dans l'alternative de choisir entre l'ancien et le nouveau système d'écoles.

—Supposez que le parlement fédéral donne force de loi à l'ordre en conseil.

—Le parlement fédéral, retorqua M. Sifton, n'a pas juridiction avant que nous ayons nous-mêmes fait connaître notre décision sur l'ordre en conseil.

—Quand ferez-vous connaître cette décision ?

—Je n'en sais rien ! Je ne puis pas dire. "Can't say !"

Les honorables R. Watson et J. D. Cameron ont déclaré emphatiquement que le gouvernement manitobain ne s'occuperait pas de l'ordre en conseil et ne consentirait à aucun compromis.

M. R. P. Roblin, ancien chef de l'opposition dans la législature du Manitoba sous le gouvernement conservateur de Harrison a dit qu'il croyait que l'ordre-en-conseil est juste et raisonnable.

M. John Ewart, C. R., avocat de la minorité catholique a déclaré que la législature du Manitoba agirait comme un enfant si elle refusait d'intervenir en présence de l'ordre en conseil qui vient de lui être envoyé. Ce serait refuser de reconnaître une autorité qui n'a besoin de rien pour que ses ordres puissent avoir un effet légal.

Je sais, dit-il, qu'on a prétendu que la cause des catholiques du Nouveau-Brunswick était encore plus forte et plus claire que celle de la minorité du Manitoba ; mais c'est une erreur.

Les catholiques du Nouveau-Brunswick n'avaient pas droit, en vertu de la coutume existant avant ou après l'entrée de la province dans la confédération, à un système d'écoles séparées. Le parlement fédéral, en vertu de la constitution, ne pouvait donc pas intervenir. Dans le cas du Manitoba c'est tout autre chose.

LA SEMAINE COMMERCIALE

Les nouvelles du commerce ne sont ni bonnes ni mauvaises. Le temps est arrivé des installations printannières, et les vitrines étalent déjà orgueilleusement de très jolies choses.

Semaine absolument tranquille dans le commerce des épiceries.

Le *Prix Courant* nous donne les cotes suivantes :

Sucres : Jaunes 2¾ à 3c la livre ; Granulated 3⅞ à 3¾ ; "Off" Granulated 3⅜ à 3¼ ; granulé allemand 3¼ à 3⅜ ; ½ quart 4 à 4¼ ; Extra ground 5¼c ; Powdered 4¾ ; Cut Loaf 5¼ ; ½ quart 5⅜ ; Boîtes 5¼.

Sirops : Barbades tonne 33 à 34c ; Tierce 33 à ; quarts 34 à 35c.

Vermicelle : français et pâtes française, de 9¼ a 10c.

Vermicelle de Québec : Boite 4½c. lb 4c lb.

Riz $3.30 à $3.40 ; Pot Barley $4.00 à $4.25.

Conserves en gros : Saumon, $1.30 à $1.40 ; Homard, $1.60 à $1.75 ; Tomates, 95c à $1.00 ; Blé d'Inde, 95c ; Pois 95c ; Huitres $1.45 ; Sardines domestiques, ¼ bte 5c ; do importées ¼ bte 9 à 12c ; ½ bte 14 à 18c.

Soua à laver, 90c ; do à pâte $2.40 ; Empois, No. 1, 4½c ; de satin, 7½c ; caustique cassé, $3.00 ; Gros Drums, 2¼ à 2½c.

Allumettes : cartes, $3 25 ; Telegraph, $3.75 ; Telephone $3.50 ; Dominion, Lévis et Royal $2.00 ; Dominion Extra, $2.50 ; Phoenix, $2.75.

Sel : en magasin, 60c ; sel fin, sacs, $1.44 ; ¼ sac, 35 à 40c.

Raisins : Valence, fine "off stalk" 4 à 4½c ; Do, Selected 5c ; Do, Layers 6c ; Currants 3¼ à 4c ; Do, extra 5c.

Amandes Tarragones : 12 à 13c la lb ; do, écaillées, 22 à 25c ; Noix de Bordeaux, 11 à 12c la lb ; do Grenoble 12 à 13c ; Avelines Cécile o a 9c la lb.

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

"Rolled Oats" $2.25 à $2 50 par 90 lbs
"Medium" $2.20 à $2.30 " 98 "
"Granulé" $2.50 à $2.75 " 98 "
"Gruau fin" $2.50 98 "
" Gruau extra fin " $3.00 par 98 "

Farines en baril ; Farine [patente], $3.60 à $4.00 ; Farines de cylindre, $3.25 à $3.40 ; Extra, $3.00 à $3.25 ; Superfine, $2.70 à $2,75.

Farines [en poche] : Patente, $1.60 à $1,75 ; Forte de boulanger, $2.00 à $1.90 ; S Rouer, $1.55 à $1.65 ; Extra, $1.45 à $1.50 ; Superfine, $1.30 à $1.40 ; Commune, $1.20 à $1,25.

Grains : Avoine Ontario par 34 lbs 43 à 45c ; do, Province de Québec 39 à 40c ; son 95c ; fèves blanches, $1.60 à $1.75 ; pois No. 1, 80 à 85c ; No 2, 70 à 75c ; gru $1.00 à $1.10 ; blé d'Inde jaune, 60 à 65c ; moulu $1.30 à $1,40 ; orge 60 à 65c. Pot Barley, $1.80 à $2.00.

Lards ; Short Cut $16 50 à $17.00.

Saindoux : Pur, $2.10 le seau ; Cottolene, $2 le seau. Chaudière 10¼ saindoux composé, $1.50 à $1.60 le seau.

Poissons :

Harengs Labrador Extra	$5.25	à	$5.50
" " No 1	4.75	à	5.00
" " No 2	3.75	à	4 05
" Petits	3.00	à	3.20
Morue No 1	4.75	à	5 00
" No 2	3.75	à	4 00
Sèche $4 00 à 4.75 par 100 lbs.			
Saumon No 1	$15 00	à	$16.00
" No 2	00 00	à	00.00
" No 3	00 00	à	00 00
Truite No 1	9 50	à	10.00
Anguille	5.75	à	6 00

LAINES

Marché d'Anvers.—L'article a fait cette semaine preuve de grande fermeté. Au contraire de ce que nous avons généralement vu à l'approche de l'émission des filières, les prix se sont encore tendus et l'on vient de payer fr. 3.60 pour mars.

Le tendance ascendante qui se fait jour est appuyée, sinon devancée, par les pays producteurs, où la laine est activement recherchée. Quoique les avis de l'industrie restent satisfaisants celle-ci hésite encore à opérer hardiment, voulant sans doute voir consacrer par la vente de Londres, qui commencera le 7 mars, la hausse de 10 p. c. acquise sur le peigné depuis trois semaines.

COTON

Marché de Manchester.—Pendant la semaine le marché a été sans mouvement d'importance.

Il y a eu des propositions plus nombreuses des marchés asiatiques, mais beaucoup d'entre elles ne pouvaient pas être placées à cause des limites par trop réduites.

La demande du Continent reste assez générale, mais de ces débouchés aussi les offres étaient souvent trop au-dessous des cours pour pouvoir être acceptées.

Les retords à 3 bouts No 40A. sont plus fermement tenus par suite de quelques grosses affaires qui se sont traitées pour le Japon et en retords à 2 bouts No 32A. la demande est plus active pour la Chine.

Les prix des numéros 16 à 24 et 28 à 32A. chaine continue, sont inchangés et les numéros moyens 24 à 32 et 36 à 42, bobines chaine et cannettes de matière Amérique, se maintiennent avec une demande modérée.

LA SESSION

La *Gazette du Canada* de samedi contient la proclamation convoquant le Parlement pour le 18 avril.

L'ELECTION DE STANSTEAD

Le résultat de l'élection de Stanstead a été reçu avec grande satisfaction à Ottawa, et plusieurs télégrammes de félicitations ont été envoyés à l'hon M. Hackett. Un membre éminent du gouvernement va porter un nouveau chapeau de printemps aux dépens de l'éditeur du *Star* comme l'un des résultats de l'élection.

CHANGEMENT DANS LE CABINET

Ottawa, 23 mars.—Il est rumeur que l'Hon. J. C. Patterson, Ministre de la Milice va sortir du Cabinet, pour accepter la position de Lieutenant-Gouverneur du Manitoba. Si la rumeur se confirme, il est tout probable que l'Hon. M. Dickey, sera appelé à lui succéder et que le Dr. Montague remplacera l'Hon. M. Dickey au Departement du Secrétaire d'Etat. Ces changements ne sont pas officiels mais ils pourraient bien l'être dans une couple de jours. Dans ce cas le Dr. Montague devra se faire réélire de nouveau. Ottawa est content de la conduite du cabinet dans l'affaire des Ecoles du Manitoba et dans la convocation des Chambres pour le 18 d'avril. Tout le monde est d'avis que les ministres ont choisi la meilleure ligne de conduite possible, dans ces temps critiques.

L'Hon. Clarke Wallace est parti pour Woodridge hier soir

LE TARIF

La dépression extraordinaire qui sévit aux Etats-Unis est le fruit des changements apportés aux tarif de ce pays par le parti démocrate. Les deux années 1893 et 1894 nous ont offert chez nos voisins le spectacle d'une stagnation inouie, causée par ces changements.

N'est-il pas raisonnable de dire que les modifications que le parti libéral menace d'apporter à notre propre tarif, donneraient les mêmes résultats.

N'est-il pas vrai que le peuple des Etats-Unis s'est prononcé aux dernières élections, par une énorme majorité, en faveur de la protection.

DE "LA PATRIE"

Le 21 du présent mois, quand le gouverneur-général signait l'ordre en conseil réparateur et la convocation des chambres pour le 18 avril, *La Patrie*, dans un accès prophétique et délirant parlait à cœur ouvert. C'est intéressant à lire.

"Enfin nous allons avoir des élections générales !; La chose nous sera annoncée d'Ottawa aujourd'hui même, pourvu que les ministres ne changent pas d'idée.

"C'est par euphémisme que nous disons : *ne changent pas d'idée*, car c'est une question encore à résoudre que de savoir si les ministres d'Ottawa ont des idées.

"Bref, les dernières nouvelles sont aux élections générales, *et voici pourquoi* :

"1o Le ministre des finances, l'hon. M. Foster, n'entend pas faire face à la musique et nous expliquer comment il se fait qu'il y a un déficit de cinq millions dans son budget de l'année. On admettra que c'est un aveu pénible à faire à la veille des élections.

"2o Le premier ministre *ne veut pas ou ne peut pas* faire entendre raison à ses frères orangistes, à la question des écoles du Nord-Ouest qui est devenue pour lui une question intraitable et inabordable.

"3o Les évêques du Dominion sont unanimes à réclamer justice et *fair play* ce que le gouvernement est incapable de leur accorder, soit par mauvaise volonté, soit par impuissance.

"Alors ! alors il ne reste plus qu'une chose à faire : embrouiller les cartes et courir sa chance dans la confusion et le brouhaha d'une élection générale."

C'est peut être cruel de notre part que de remettre ces sottises sous les yeux des écrivains de la *Patrie*. Leur cynisme, leur effronterie, leur odieuse mauvaise foi pourtant nous autorisent à le faire, non pour nous procurer une vaine satisfaction, mais pour bien faire comprendre au public de quoi est pétrie la chose libérale. Nous voulons que nos lecteurs comprennent, par ces citations comme nous le comprenons nous-mêmes par la lecture en entier de la presse rouge, qu'aucune foi ne peut-être attachée à leurs assertions. Le mensonge et l'erreur est leur nourriture habituelle.

Liniment Minard soulage de la névralgie.

Thomas A. Johns.

Guéri par l'usage de la Salsepareille d'AYER

"J'ai été, pendant huit ans, affligé de Salt Rheum. Durant ce temps-là, j'ai essayé un grand nombre de médecines qui étaient fortement recommandées, mais aucune d'elles ne m'a soulagé. A la fin on me conseilla d'essayer la Salsepareille d'Ayer et j'avais à peine fini la quatrième bouteille que mes mains étaient entièrement débarrassées d'eruptions."—T. A. JOHNS, Stratford, Ont.

LA SALSEPAREILLE D'AYER

Seule Admise à l'Exposition Colombienne

Les Pilules d'Ayer nettoient les Intestins

STANSTEAD

Le *Star* a admis la portée du verdict. Le 19 du courant il écrivait :

"Il est guère possible qu'il y ait un électeur aujourd'hui à Stanstead, qui ne comprenne pas pleinement le point en litige en votant jeudi. Les amis de M. Cowhard se sont donné la tâche de l'exposer... L'abstention seule des voteurs peut causer la défaite de M. Cowhard."

Le *Star* avait raison. Les électeurs ont voté en connaissance de cause. Ils ont ratifié l'emprunt, approuvé le choix de M. Hackett comme ministre, déclaré à M. Hall qu'il a commis une bourde, et que le *Star* n'est pas l'étoile qui guide le peuple au Canada.

Liniment Minard guérit les brulures, etc.

27 mars. H.—Am.

D'AUTRES INSANITES DE LA "PATRIE"

"Les conservateurs ont joui du pouvoir avec l'aide des orangistes ; qu'ils en descendent avec eux où qu'ils viennent à nous. Les ministres canadiens-français et les catholiques ne peuvent plus décemment faire partie de ce ministère ; tout le monde le leur dit ; leurs organes mêmes ne le leur cachent pas.

Ils hésitent, parce qu'ils espèrent toujours que l'impossible arrivera, c'est-à-dire, que les orangistes voudront bien à la fin se montrer humains, sinon raisonnables.

"Vain espoir, MM. les ministres français et catholiques ; si vous voulez garder pour vous-même et pour vos enfants une parcelle de respect public, démissionnez au plus tôt. L'épiscopat catholique tout entier vous l'a dit depuis longtemps ; il veut justice et *fair play* ; rien de plus, rien de moins.

"Vous ne pouvez pas lui donner justice ni *fair play* ? Retirez-vous alors ; ayez cette décence. Et nous verrons si vos remplacants ne peuvent pas faire mieux que vous !"

Liniment Minard guérit les pellicules de la tête.

LA RELIGION DANS LES ECOLES

A sa dernière réunion, la grande loge orangiste de la province de Québec a passé la résolution suivante :

"2o Cette loge condamne emphatiquement le système des écoles séparées comme dangereux pour la patrie, et subversive de l'union qui devrait exister au sein de la population mixte des diverses provinces, qui est nécessaire pour établir le Dominion, et nous croyons que pour consolider un peuple canadien loyal, il faut la cohésion et la co-éducation des masses."

L'*Evening journal* est effrayé de cette énonciation de principes. Si Québec allait la prendre au sérieux, abolir les écoles séparées, établir un système uniforme et exclusif d'écoles catholiques et françaises ! Après tout, Québec en aurait le droit. Dès qu'un droit existe, il existe en tout temps Les hommes changent, mais les droits restent. Si demain une génération moins magnanime et juste remplaçait la génération actuelle, les écoles séparées de Québec pourraient être abolies, et Ottawa ne pourrait intervenir pour protéger la minorité protestante.

Voilà ce que craint l'*Evening Journal*

Liniment Minard en vente partout.

IMPRESSION DIFFERENTE

La nouvelle de l'adoption par le gouvernement fédéral d'un ordre-en-conseil remédiateur enjoignant au gouvernement du Manitoba de réparer les injustices commises à l'égard des catholiques et de la convocation du Parlement fédéral pour une session a créé une impression différente chez les conservateurs et les libéraux.

Ainsi, pendant que les conservateurs jubilent et se réjouissent à bon droit de cette attitude énergique et ferme de la part de leurs chefs, les libéraux expriment un cruel désappointement.

Après avoir juré que le gouvernement d'Ottawa n'interviendrait en aucune manière pour faire rendre justice aux catholiques lésés par leur parti à Manitoba ; après avoir prédit emphatiquement que les plaintes des catholiques seraient surement jetées au panier, voilà que l'ordre en conseil remédiateur leur tombe sur l'échine comme une tuile meurtrière.

Aussi font-ils pitié à entendre ! Un accès de rage succède à la déception première et le ton de la presse libérale a changé sur toute la ligne.

Citons d'abord le *seul journal indépendant du Canada* :

"....On estime s. v. p. [illegible] employer les propres termes de l'arrêté ministériel, qu'il est nécessaire de remettre les catholiques manitobains dans la position qu'ils occupaient avant 1890 sous le rapport de leurs écoles. Cette *estimation* de ce qui est nécessaire aux catholiques est gigantesque. *On va voir comment les loges orangistes vont la traiter pratiquement. On va voir comment la législature du Manitoba va la traiter.*"

Parbleu ! Nous savons bien que cette intervention du gouvernement fédéral n'est pas de nature à satisfaire les orangistes. Nous savons bien également que le gouvernement Greenway qui a voté la loi scolaire au nom des principes libéraux ne sera pas disposé à *traiter* l'action du gouvernement fédéral comme elle devrait l'être.

Appartient-il à un journal catholique de fanatiser d'avantage, par des provocations inconvenantes ou des appels scandaleux aux passions d'ennemis déjà assez acharnés et de tâcher de compromettre le règlement d'une question déjà suffisamment entourée de difficultés ?

Nos ministres d'Ottawa savent bien qu'en intervenant de cette manière ils jouent leur tête, pourquoi, au moins, les journaux qui se prétendent indépendants n'applaudiraient-ils pas à cet acte énergique plutôt que de chercher à exaspérer d'avantage ceux que l'attitude courageuse du gouvernement est destinée à contrarier.

La déception de l'*Electeur* ajoute un autre caractère à cette rage absurde et insensée.

Pour lui, le premier-ministre Bowell est tout simplement "*un vieux fou* qu'il importerait de remplacer au plus tôt pour sauver le parti conservateur."

Voilà les sottes paroles qu'il ose placer dans la bouche des personnages qu'il met en scène pour parodier l'action du gouvernement fédéral, et tâcher de ruiner dans l'opinion des protestants et des anglais ce vieux chef dont l'esprit de justice vient de déjouer si cruellement tous les plans du parti libéral.

Mais, y pensez-vous ?

M Laurier qui devait être premier ministre du Canada avant trois mois !...

Les droits des catholiques qui devaient être sacrifiés par le gouvernement *orangiste* d'Ottawa !...

Les élections générales qui devaient avoir lieu incessamment parceque le gouvernement avait peur de rencontrer les chambres !..

Les instances des ministres canadien-français en faveur d'une session qui devaient être méprisées !...

Enfin, l'*orangiste* Bowell qui ne devait faire qu'une bouchée des écoles !...

Tout cela avait donné de bien douces illusions au parti libéral.

Tout cela tombe devant le *remedial order* et l'approche d'une session.

Il va falloir virer de bord comme l'ami Pierre et essayer d'autres moyens, sans compter que le grand chef catholique Laurier va être forcé de se prononcer sans équivoques à la prochaine session.

Il va être obligé de dire sans *si*, ni restriction, ce qu'il pense de la situation faite aux catholiques par les chefs de son parti au Manitoba.

Il sera mis en demeure de voter pour ou contre la loi remédiatrice qui sera soumise au Parlement si le gouvernement Greenway refuse de réparer lui-même ses propres torts. Car, si l'*Electeur* et les organes libéraux évitent de le dire, il n'en reste pas moins vrai que le gouvernement fédéral, tout en référant le règlement au gouvernement de Manitoba, selon les prescriptions de la Constitution, ne se réserve pas moins le droit de promulguer lui-même une législation réparatrice. Voici, en effet, comment se lit l'ordre-en-conseil qui précède le *remedial order* :

"Si Votre Excellence juge à propos d'approuver la précédente recommandation, le comité désire déclarer *que dans le cas où la législature du Manitoba refuserait d'adopter la législation réparatrice le parlement aura l'autorité nécessaire de passer cette loi.*"

Il y a dans ces quelques lignes qui précèdent un véritable assommoir pour M. Laurier et tous ses patriotes.

La triste perspective pour eux, que de prévoir qu'ils seront forcés de prendre leur part de responsabilité dans l'œuvre de réparation des injustices commises par leur parti en vue d'embarrasser le gouvernement fédéral et favoriser l'avènement des libéraux !

Il n'est pas étonnant de voir l'*Electeur* se préparer à changer de terrain:

"Franchement, s'écriait-il samedi dernier, nous serons heureux de voir sortir cette question du domaine de notre politique, où les intérêts de religion et de race ont à craindre les intérêts de parti. Nous aimerons mieux, pour notre part, voir la lutte se faire carrément sur la question économique".

Ainsi, les libéraux se preparent maintenant à plier bagage devant la question des écoles, à la reléguer au-dessous de la question économique.

Il faut que la situation soit bien désespérée pour se cramponner à une planche de salut aussi frêle, aussi périlleuse qui a fait noyer leurs prédécesseurs et les engloutira eux-mêmes.

Il est bien vrai que ce n'est qu'au moment du combat que l'on reconnait les braves et les poltrons.

Quelles épithètes le premier-ministre Bowell ne mérite-t-il pas, en effet, pour avoir compromis d'un seul trait de plume l'avenir de ces braves !

La conséquence, c'est qu'aujourd'hui les organes catholiques du parti libéral, même dans la province de Québec, vont commencer à chercher des prétextes non seulement pour éluder la question mais pour la combattre.

Avant même que le clairon ne sonne pour appeler la députation catholique sans distinction de partis à faire son devoir et voter une loi réparatrice en faveur de nos coréligionnaires du Manitoba les pusillanimes cherchent les moyens de fuir le combat et de déserter les rangs.

La *Patrie*, par exemple, se prononce contre une intervention fédérale dans la crainte que ce précédent puisse, un jour, servir de prétexte aux protestants de la province de Québec pour forcer la main à la majorité dans cette province.

Ecoutons-la :

"C'est-à-dire, qu'en créant ce précédent, en n'importe quel temps, la minorité protestante de Québec pourrait se déclarer lésée, faire passer par la majorité anglaise d'Ottawa les lois les plus vexatrices et les plus arbitraires pour notre province, et la majorité de Québec n'aurait plus aucun recours. La loi serait éternelle et immuable.

Le parlement y regardera à deux fois avant de sanctionner pareille doctrine."

Voilà de quels arguments on menace déjà le gouvernement en prévision du vote que le parti libéral sera appelé à donner sur la question.

Toutes ces protestations qui viennent de s'évanouir avec l'ordre-en-conseil et la convocation des chambres n'étaient donc évidemment que de la pure hypocrisie libérale

C'est ce que nous avons toujours cru.

J'ai été guéri d'un rhumatisme chronique par le **Liniment Minard.**

Albert Co. N. B. —GEORGE TINGLEY.

LUGUBRE TROUVAILLE

Fall River, 23 mars.—Vers huit heures ce matin, quelques hommes employés comme débardeurs au quai de la ligne de Providence, ont découvert un cadavre flottant près du vapeur "Richard Borden".

Ils en donnèrent avis aux employés du bateau, et un nommé Michel Dowavan s'armant d'une gaffe, monta dans une chaloupe et amena le cadavre sur le rivage.

Le noyé était horrible a voir. Toute la chair du visage et de la tête était emportée, probablement mangée par les poissons, ce qui prouve son long jour dans l'eau.

Tous les doigts de la main droite étaient partis tandis que ceux de la main gauche étaient déchiquetés.

Presque toute la chair était enlevée. Le cadavre mesurait environ cinq pieds et cinq pouces.

Quelqu'un fit remarquer assez à propos, que le cadavre pourrait bien être celui de Georges Sherman, compagnon de l'infortuné Amas Holt, dont le cadavre a été retrouvé à Bristol, il y a quelques semaines. Ayant fait demander un oncle du défunt celui-là après l'avoir examiné minitieusement, déclara que le cadavre était celui de son neveu. On n'a pu comprendre comment les deux amis sont retrouvés en sens inverses.

Holt et Sherman s'étaient embarqués pour aller à la chasse aux canards, sur la voie, pendant une tempête le 16 de novembre dernier.

J'ai été guéri d'une névralgie faciale par le **Liniment Minard.**

Springhill, N. S.—WM. DANIELS.

MONO-ET BI-METALLISME

Dans la controverse si animée qui se poursuit entre les mono-métallistes et les bi-métallistes, ces derniers emploient un argument qui frappe énergiquement l'imagination. Ils prétendent que la baisse générale des prix de toutes les marchandises de consommation universelle est due à l'abolition du bi-métallisme en Europe qui a déterminé la baisse de l'argent.

En supposant même que la baisse des prix provienne en grande partie—car la surproduction y est bien pour quelque chose, de la baisse de la monnaie d'argent, il semble que l'on prend la cause pour l'effet et réciproquement. La valeur de la monnaie d'argent a-t-elle baissé à cause de la suppression du bi-métallisme ou bien le bi-metallisme a-t-il été supprimé par suite de la baisse du métal argent.

Ainsi posée, dit le prix courant, la question est facile à résoudre. Il est évident que si l'argent métal n'avait pas diminué de valeur, il n'y aurait eu aucun motif pour la démonétisation de l'argent monnayé. Donc, la baisse des prix, si elle est due à la démonétisation de l'argent, a sa cause première dans la surproduction de l'argent, et cette cause première n'aurait jamais eu l'effet général qu'on attribue, si l'argent n'eût été un des métaux servant de monnaie, pas plus, par exemple, que la baisse du fer ou du plomb ne peut affecter généralement les prix de la production universelle.

J'ai été guéri d'une bronchite aigue par le **Liniment Minard.**

Baie des Iles.—J. M. CAMPBELL.

TAXE SUR LA MORUE SEHE

Le département du commerce à Ottawa vient d'être informé par le haut commissaire canadien à Londres que la morue sèche exportée du Canada et admise jusqu'à présent en franchise à Cuba et à Porto-Rico sera taxée à l'avenir d'un droit de $1.86 à Cuba et de 90c à Porto-Rico par 100 kilogrammes de grosse. Ces droits sont imposés à tout le poisson du même genre exporté de tous les ports canadiens depuis le 28 février 1895.

ÇA ET LA

On ne blasphème pas au Japon parait il. Le-La ! Drôle ! Voilà les seuls jurons chez ce peuple.

—o—

Dr Robert G. Buchanan condamné à mort pour avoir empoisonné sa femme, s'est vu refuser son pouvoi en cassation et sera exécuté le 22 avril.

—o—

Certains journaux de Détroit, Michigan, prônent en ce moment l'ouverture des théâtres le dimanche. Ils prétendent qu'il vaut mieux que la jeunesse se délasse au spectacle qu'elle se gâte dans les tripots.

—o—

Le correspondant parisien du *Morning Post* dit que le président Faure a l'influenza et que ses médecins lui ont ordonné d'observer un repos complet pendant une semaine.

—o—

A la cour d'assises de Rome, deux anarchistes reconnus coupables d'avoir fabriqué des bombes, ont été condamnés l'un à douze mois et l'autre à quinze mois de prison. Un troisième accusé a été acquitté.

—o—

Une dépêche de Séville dit que l'on craint que le steamer espagnol "Carpio", parti de Londres pour Séville le 27 février, ne se soit perdu corps et biens pendant la dernière tempête.

—o—

Une certaine sensation a été causée à Camden, N, J., par l'arrestation, sous l'accusation de meurtre, d'un garçon de douze ans, nommé Frank Wilson et appartenant à l'une des familles les plus considérées de la ville. Le jeune Wilson, il y a déjà plusieurs mois, a tué d'un coup de revolver, chez ses parents un de ses camarades d'école, Geo. Hewitt.

—o—

Il y a 4 journalistes à la Législature d'Ontario, 16 avocats, 9 marchands, 7 marchands de bois, 6 médecins, 2 entrepreneurs, 1 agent d'immeubles, 1 encanteur, 1 arpenteur, 1 propriétaire de moulin, 45 fermiers.

—o—

La duchesse de Leinster une des femmes célèbres par leur beauté, en Angleterre, vient de mourrir.

HOOD'S GUÉRIT

En disant que Hood's Sarsaparilla, guérit ses propriétaires ne font aucune prétention vaine ou extravagante.

Des milliers de lettres prouvent que *Hood's guérit.*

Hood's Pills (pilules Hood) aident la digestion.

POURQUOI

LAISSERA VOTRE ENFANT UN

MAL DE DENTS

QUAND LE

TRESOR DES NOURRICES

Dr. PICAULT

LE GUERIRA SUREMENT

—ooo—

C'est un remede sur, [illegible]

A vendre [illegible]

Une boite d'allumettes

Qui est remarquable pour la certitude de chaque allumette produisant chaque fois une lumière, n'ayant pas de senteur de souffre, et possédant la même qualité uniforme est celle des

Allumettes de E. B. EDDY

Ils valent leur pesant d'Or

PILULES Racinieres Indiennes du Dr MORSE

PILULES Racinieres Indiennes du Dr MORSE

PILULES Racinieres Indiennes du Dr MORSE

PILULES Racinieres Indiennes du Dr MORSE

Pour vous épagner la note du médecin employez les Pilules Racinières du Dr. Morse.

Les meilleures pilules de familles employees

A vendre partout les negociants

METTEZ LE SYSTEME EN BON ORDRE

NORMAN, Ont. 15 janvier 1886

W. H. COMSTOCK, Brockville, Ont.

Cher Monsieur. Vos pilules racinières indiennes du Dr Morse sont le meilleur régulateur pour le système dont l'humanité peut faire usage. La vie est comme une parcelle de temps: frêles et délicats sont plusieurs de ses éléments. La plus petite parti de substances étrangère adhère à une roue du système, et quel est le résultat ? Au premier lieu seulement une légère obstruction est perceptible, mais attendez à mesure que l'obstruction augmente l'irrégularité devient plus grande, jusqu'à ce qu'enfin, ce qui aurait pu être remis sans difficulté dans les commencements requiert maintenant beaucoup de soins pour nettoyer tout le système. Ainsi en est ce dans la vie humaine un petit dérangement est négligé, grandit et augmente, imperceptiblement en premier lieu, puis rapidement jusqu'à ce que dans les commencements ce qui aurait pu être guéri sans difficulté devient presque fatal. Pour prévenir ceci, je vous conseille à tous de purifier le système, souvent faisant usage des pilules du Dr Morse et aussi de conserver la vigueur et la vitalité. Votre dévoué

H. F. ATWELL

LA SAUVEGARDE DU VOYAGEUR

AMAGAUDUS POND, 27 Janv. 1890.

W. H. COMSTOCK, Brockville, Ont.

Cher Monsieur. Durant plusieurs années j'ai été un ferme croyant dans vos pilules racinières indiennes du Dr. Morse. Non d'une foi aveugle, mais d'une confiance amenée par une expérience personnelle de leurs valeurs et mérite. Mes occupations m'obligent de passer une grande partie de mon temps hors de chez moi et je ne regarderais pas mon nécessaire complet, sans une boite de pilules du Dr Morse. Votre dévoué,

M. R. MCINNIS

UN ARTICLE DE PRIX SE VEND BIEN

HAVRE BARACHOIS N. E. 13 Janv. 1890.

W. H. COMSTOCK, Brockville, Ont.

Cher Monsieur. Ceci est pour certifier que je fais le commerce de médecines patentées incluant diverses sorte de pilules. Je vend plus de pilules indiennes racinières du Dr Morse que de toutes les autres racinières je trouve que leur vente augmente incessamment.

Votre dévoué, etc.

N. L. NICHOLSON

DR L. J. A. SIMARD

Professeur à l'Université Laval

Oculiste et auriste

46 RUE SAINT-LOUIS

[illegible]

PRENEZ GARDE !

L'on nous dit que des marchands sans scrupule ont l'habitude de vendre des palettes et parties de palettes de tabac inférieur, leurs donnant comme du

Véritable "T & B" Myrtle Navy

La VERITABLE palette porte les lettres "T & B" étampées en bronze

Les acheteurs nous rendront service en voyant la marque de commerce quand ils achètent

Une récompense de **CENT DOLLARS** Sera donnée à celui qui nous renseignera sur la culpabilité de quiconque se livre à ces pratiques frauduleuses, ou qui empiète sur notre marque de commerce en quelque manière que ce soit

The GEO. E. TUCKETT & Son Co., Ltée.

20 mars 1895.—Cfs.

Laissez de côté les Graines Douteuses. Les meilleures sont faciles à trouver et ne coûtent pas plus cher. Demandez à votre marchand les Graines de Ferry

Ferry's Seeds

Toujours les meilleures. Connues partout. L'Annuaire de la Graineterie, de Ferry, pour 1895, vous dit quoi planter, comment planter et quand planter. Envoyé Franco. Procurez-le vous. S'addresser à

D. M. FERRY & CO., Windsor, Ont.

TOUJOURS! JAMAIS !

—(:o:)—

Ces deux mots qui furent le désespoir des damnés dans l'éternité peuvent fort bien s'allier avec les fameux remèdes sauvages, composés d'herbes et de racines de J. E. P. Racicot, qui guérissent toutes espèces de maladies même celles réputées incurables, jusqu'il n'y a pas de maladie qui résiste à l'efficacité des remèdes sauvages. En effet, ces remèdes ont *toujours toujours* guéri ceux qui en ont fait usage au temps de la maladie, et *jamais* au grand *jamais*, ils n'ont trompé les pauvres malades qui avaient placé leur confiance en eux. N'a t on pas vu des malades déclarés comme devant mourir sous peu revenir à la santé sous les bienfaisants et salutaires effets produits par ces composés de racines. Des malades, qui ignoraient que ces remèdes peuvent être expédiés dans toutes les parties du monde ont fait des centaines de lieues pour se rendre à Québec, afin de se les procurer. Si vous avez à cœur le rétablissement de votre santé, pourquoi retardez-vous davantage? Que gagnez vous par ce retard? Ne négligez plus, adressez-vous sans delai à l'*Enseigne du gros Sauvage* chez

J. E. P. RACICOT

No. 25, RUE ST-JOSEPH,

St-Roch, Québec.

Lévis, 27 fév. 1895.

DIPHTERINE

—OU—

ANTI-DIPHTERITIQUE

Spécifique contre la Diphtérie et autres maux de gorge

Rien n'est meilleur pour guérir la consomption, la bronchite aigue et chronique les rhumes et la coqueluche.

La diphterie Vaincue

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui ne fait pas défaut. L'expérience de plus de dix années de succès constante, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède

Préparé par le

Dr. N. Lacerte

LEVIS P. Q.

PRIX : 50 cents la bouteille.

En vente chez les pharmaciens et les vendeurs de remèdes.

Lévis, 14 juillet 1894.—Aan. Q. B.

DR. ARTHUR SIMARD

Professeur agrégé à l'Université Laval

CHIRURGIEN

10 Rue du Parloir

Lévis, 14 sept 1894.—8m. Q. B. [illegible]